PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Rhône-Alpes dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27 boulevard Antoine de Saint Exupéry
69009 LYON
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

FONDATION DE L'AUTOMOBILE MARIUS BERLIET
39 avenue Esquirol
69003 LYON
04 78 54 15 34
fondation.berliet@wanadoo.fr

FONDATION DU PATRIMOINE | MOTUL

PRÉSERVONS AUJOURD'HUI L'AVENIR

RESTAURATION DE LA LIMOUSINE BERLIET VDR 19 à Lyon

Création graphique : Fondation du patrimoine © - Ne pas jeter sur la voie publique

ENSEMBLE, SOYONS ACTEURS DE LA PRÉSERVATION DE NOTRE PATRIMOINE

LE PROJET

Description

Véhicule BERLIET VRD 19 de 1933

Cette automobile a passé plus de 50 ans murée dans un garage sous un immeuble ancien de LYON (4°).

Redécouverte par une famille lyonnaise, celle-ci en a fait don à la Fondation BERLIET le 3 Janvier 2017.

Il s'agit d'une limousine de luxe BERLIET, type VRD 19 de 1933, châssis n° 108640, immatriculé : 7454 AJ 69. Ce type de châssis, décliné en 99 exemplaires au total pour les versions : conduite intérieure familiale 7 places comme celle-ci, conduite intérieure 5 places et coach grand luxe 4 places.

Cette imposante voiture a été produite à moins de 10 exemplaires ; elle a appartenu à des personnalités du moment, telles que le Président Edouard HERRIOT, Maire de Lyon.

C'est le seul exemplaire existant, connu à ce jour.

Les travaux de restauration seront entrepris par les artisans de la Fondation BERLIET ; ils consistent à reprendre la structure bois fort dégradée, des travaux de tôlerie, de garnissage intérieur, et remise en état du Moteur 4 Cylindres de 3,3 litres de cylindrée ; puissance fiscale : 15 CV.

Le budget de restauration se monte à 89 550 € environ.

Elle est actuellement exposée et visible au Conservatoire de la collection BERLIET au MONTELLIER (01).

CONTREPARTIES

Tous les donateurs seront considérés comme adhérents pour l'année de leur don et seront invités (pour 4 personnes) à la «Fête des amis» du même exercice.

Ils seront, de plus, inscrits sur la liste officielle révélée des donateurs, y compris le feuillet historique de cette restauration.

Photos © Fondation Berliet / Fondation du patrimoine

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider la restauration de la Limousine Berliet VDR 19

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/55799 ou en flashant le QR code ci-contre.
Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Limousine Berliet VDR 19

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail :

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur la fortune immobilière ☐ sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐